

## **Attention, un passe sanitaire peut cacher d'autres tours de passe-passe !**

Voici tout juste quatre mois, nous apportons notre contribution au sujet de l'alors probable projet de passe sanitaire et concluons : *« Il ne s'agit pas de se prononcer contre la recherche d'une solution pour permettre rapidement de retrouver des activités et des contacts sociaux nécessaires. Notre intervention s'inscrit comme une mise en garde ferme à l'égard d'une solution dont les aspects négatifs sont nombreux et l'avantage discutable et à court terme. »*

Proposé depuis quelque temps par la Commission européenne, retenu comme outil pertinent pour la crise Covid par le comité scientifique, le passe sanitaire a donc été décidé par l'exécutif et validé par le Conseil Constitutionnel ; il est opérationnel depuis le 9 août 2021 dans les lieux culturels, les commerces, les restaurants, les terrasses mais aussi dans les entreprises, les services publics et nombre de lieux associatifs. Pour les Français·e-s qui ne sont pas encore couverts par la vaccination, la fréquentation des lieux cités ne peut se faire qu'avec un test datant de moins de 72h (test payant à partir d'octobre 2021 sauf sous prescription médicale). D'aucuns attribuent la compliance accélérée à la vaccination et donc la couverture vaccinale actuelle au passe sanitaire...

Cette contrainte de la présentation d'un passe, imposée à tout le pays (d'abord prévue jusqu'au 15 novembre et en cours d'examen pour être prorogé) a bien été une forme à peine déguisée d'obligation vaccinale. Au-delà de l'incitation à la vaccination, les vertus du passe sanitaire sont loin d'être clairement précisées et de faire consensus sur le plan scientifique.

L'obligation de passe pénalise ceux qui, bien que volontaires pour la vaccination, n'ont pas pu encore en bénéficier et les oblige à une répétition fastidieuse des tests jusqu'à vaccination complète. Elle accentue la fracture sociale, les populations les plus fragiles étant aussi celles qui sont le moins ou le plus tardivement vaccinées.

Il convient cependant de constater, malgré les réserves nombreuses, argumentées ou parfois excessives qui ont accompagné la mise en service du passe sanitaire, une très large approbation de l'opinion à ce dispositif annoncé comme exceptionnel et temporaire et comme solution pour le retour à une vie « normale ».

### **Une nouvelle pièce d'identité (sanitaire) ?**

#### **Exceptionnel et temporaire le passe Covid19 ?**

- Quels sont les critères qui définissent les règles concernant le passe : taux de létalité d'un virus ? Taux de contagiosité d'un virus ? Taux d'hospitalisation dans les services d'urgence ? Taux d'immunité individuelle ou collective ? Autres ? Quels sont les dispositions particulières concernant les personnes vaccinées par des vaccins non homologués par l'autorité européenne compétente ?
- Quels sont les critères qui définissent la durée de vie du passe sanitaire Covid 19 ? Si définis, lesquels sont-ils pour la France ? Critère dépendant de la durée d'immunité (elle-même différente selon les personnes) ? Critère dépendant d'un taux d'immunité collective, et dans ce cas, qui définit ce taux ? Critère dépendant du taux d'occupation des services d'urgence ? Critère dépendant du type de vaccin ?...
- Selon les règles définies ou à préciser, peut-on envisager un passe sanitaire pour d'autres situations que celle de la Covid 19 ? Sans verser dans un quelconque complotisme, le passe Covid ne risque-t-il pas d'être une expérimentation pour d'autres passes ?

- La levée de l'obligation du passe sanitaire Covid sera-t-elle étendue à toute la population ou à une partie seulement ? Et selon quels critères ?
- Si la levée n'était pas généralisée, comment le passe sera-t-il jugé périmé, et comment sera organisé le contrôle des passes qui resteront obligatoires ?

A ce jour, une partie, certes limitée de la population, mais significative n'est pas encore vaccinée et une partie de la population est invitée – au motif d'une meilleure couverture immunitaire – à une troisième injection. Une partie très limitée de la population mondiale est à ce jour vaccinée et la circulation du virus n'est que partiellement sous contrôle (le combat pour la levée des brevets devrait être une priorité d'intérêt hexagonal autant que mondial, comme nous l'avons déjà exposé dans de précédents écrits), le risque de mutant est régulièrement rappelé par la communauté scientifique. Cette situation de dangerosité potentielle peut-elle influencer une décision de levée ou de poursuite de l'obligation du passe sanitaire ?

Peut-on penser qu'au vu des bénéfices accordés au passe sanitaire Covid, à sa large acceptabilité, aux incertitudes épidémiologiques nationales et internationales, le passe devienne pour un temps long une pièce d'identité sanitaire d'usage permanent et ubiquitaire ? Une réflexion a-t-elle été engagée sur l'organisation de la vie sociale, économique, culturelle dans une telle perspective ? (modalités et coût du contrôle dans les différents lieux de vie, règles juridiques en cas de non-respect de l'obligation, mais aussi sur l'intérêt de démarches d'explication auprès de divers publics, et de divers acteurs sociaux...).

Que l'on soit favorable ou défavorable au passe sanitaire, la problématique du déficit démocratique reste entière après bientôt deux ans de pandémie. Sur le passe sanitaire, qui pour certains était et reste un moindre mal pour aboutir à l'immunité de la population ou à l'éradication du virus, les nombreuses questions posées dans cet article renforcent le constat d'un déficit majeur et persistant de concertation publique. On a pu constater qu'avant chacune de ses annonces, le pouvoir exécutif a de facto empêché toute concertation avec la représentation nationale.

La crise sanitaire n'étant pas terminée, d'autres crises pouvant surgir, la seule manière de favoriser une large information, une compréhension des enjeux et des choix, une implication citoyenne contre les risques, nécessiterait, comme nous le réclamons depuis le début de la pandémie, une gestion démocratique de la crise, une capacité des pouvoirs publics d'associer à l'information, à la concertation, et au processus de décision un large ensemble d'acteurs sociaux du pays.

Mais le passe qui occupe nos conversations privées, envahit les médias, s'installe dans notre vie quotidienne pour la compliquer un peu, est-il pour autant notre ennemi principal ?

Ne nous laissons pas accaparer par le passe ! Il suffit de suivre l'actualité, de s'informer, pour apprendre l'avalanche des très mauvaises ou préoccupantes nouvelles : augmentation forte du prix du gaz domestique, inaccessibilité accrue au logement social, notamment pour les jeunes, atteintes graves au droit du travail, menaces sur le droit de grève, profits record, exorbitants et indécents des très grandes entreprises, fermeture poursuivie de lits d'hôpitaux publics en dépit des promesses des pouvoirs publics...

Prenons-y garde, l'attention que nous portons et qu'on nous fait porter sur le passe sanitaire nous éloigne des enjeux économiques et sociaux qui vont gravement toucher à notre qualité de vie, à la solidarité, et aggraver les inégalités.

Pour l'écrire plus brusquement : ne nous laissons pas anesthésier par la Covid19, quelles que soient les problématiques complexes ou pesantes qu'elle engendre !